



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :	L'an deux mille vingt trois
	Le mardi 04 juillet
En exercice : 15	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.
Présents : 9	
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 27 juin 2023

OBJET : Mise à jour du protocole canicule communal.

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme BERMOND Fabienne
Mme MARTELLO Isabelle
Mme LEROY Evelyne
M. PIERRE Vincent
Mme SIGNORIO Odette
M. VESTRI Pierre

Excusés et représentés :

Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba représentée par M. POLSKI Ladislav
Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme LEROY Evelyne
M. UGOLINI Gilles représenté par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. PORTELLI Laurent représenté par Mme BERMOND Fabienne
Mme TRABUCATTI Maryline représentée par Mme Mouton

Absent :

M. ABEJAN Claude

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 juillet 2023

N°1

Rapporteur : Monsieur Ladislav POLSKI, Président

Objet : Mise à jour du protocole canicule communal

Classification : 8 – Domaines de compétences par thèmes / 8.2 – Aides sociales

VU le code de la santé publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU l'instruction interministérielle n°

DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2021/99 du 7 mai 2021 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison dans un contexte de pandémie Covid-19 restent applicables en 2021,

VU le plan ORSEC approuvé le 22 octobre 2018,

VU l'arrêté du 17 juin 2021 portant approbation du Plan Départemental de Gestion d'une Vague de Chaleur,

Considérant les risques sanitaires liés aux phénomènes de canicule,

Considérant que le plan de gestion sanitaire d'une vague de chaleur doit être actualisé chaque année et tenir compte des évolutions nationales en la matière,

Considérant que le plan départemental de gestion d'une vague de chaleur 2023 sera pris en compte dès sa parution,

Considérant l'impérative nécessité pour le CCAS de La Trinité d'anticiper et de préconiser des modalités d'actions sur le territoire communal permettant de gérer une vague de chaleur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'adopter la mise à jour du protocole canicule communal joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré à la Mairie de La Trinité les, jours, mois, ans susdits.

Pour expédition conforme,
Le Président,

Ladislav Polski,
Maire de La Trinité,
Président du CCAS



Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



MISE EN PLACE DU PROTOCOLE GESTION SANITAIRE D'UNE CANICULE

I. Dispositif national

La canicule exceptionnelle de 2003 a entraîné en France une surmortalité estimée à près de 15000 décès. La France n'avait jamais été confrontée à de telles conséquences sanitaires engendrées par une canicule. Cet événement a révélé la nécessité d'adapter le dispositif national de prévention et de soins à la survenue de ce type de phénomène climatique en élaborant en 2004 un Plan National Canicule (PNC) qui a ensuite été actualisé chaque année et révisé en 2013, pour permettre notamment une meilleure adéquation entre les niveaux de vigilance météorologique et les niveaux du plan.

Le plan ORSEC n'est pas encore édité que déjà nous connaissons des chaleurs importantes, avant même la période estivale. Cette année encore il nous faudra redoubler de vigilance envers les personnes fragiles pouvant souffrir de ces épisodes météorologiques.

L'organisation du plan national canicule 2017 est définie par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/136 du 24 mai 2017 relative au Plan Canicule 2017.

L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux et s'articulent autour de quatre niveaux d'alerte :

- Vigilance verte : Veille saisonnière : Déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année => Communication préventive.
- Vigilance jaune : Avertissement chaleur : Episode de fortes chaleurs nécessitant une attention voire des mesures particulières. Les Agences Régionales de Santé (ARS) prennent des mesures de gestion adaptées en coordination avec les préfetures des départements concernés. => Anticipation du risque de canicule.
- Vigilance orange : Alerte canicule : Déclenchée par le Préfet, il s'agit de la mobilisation des acteurs concernés et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge notamment des personnes à risques.
Conditions: Température minimales nocturnes supérieures à 19 degrés et maximales diurnes supérieures à 35°, durant trois jours consécutifs.

- **Vigilance rouge : Mobilisation maximale :** Les mises en œuvre du niveau 3 sont maintenues voir renforcées et adaptées à la dimension de la situation. La décision du passage au niveau 4 est déclenchée au niveau national par le Premier ministre.

II. Obligations locales des communes dans le cadre du risque canicule

A l'échelle locale, les Maires jouent un rôle important dans la gestion du plan canicule. Ainsi dans la commune de La Trinité, la gestion du plan canicule est articulé par le CCAS qui a pour mission de coordonner les actions et protocoles liés au risque de canicule en lien avec les différents services de la collectivité œuvrant dans la mise en place d'actions de prévention et de secours.

La mise en place du plan canicule de la Ville de La Trinité s'articule autour de plusieurs axes :

- Mise à jour et enregistrement du registre nominatif de recensement des personnes fragiles (fiche protocole 1).
- Préparation du risque canicule en amont de la vigilance verte (fiche protocole 2)
- Actions à réaliser lors du déclenchement de la vigilance orange « Alerte canicule » (fiche protocole 3)

Ces dispositions seront réévaluées avec l'ensemble des services concourant à sa mise en œuvre à la fin de chaque saison estivale, et le protocole sera modifié au besoin chaque année en amont de sa mise en place.

Annexes :

- *Fiche protocole 1 : Registre nominatif*
- *Fiche protocole 2 : Préparation du plan canicule niveau 1*
- *Fiche protocole 3 : Déclenchement du plan canicule niveau 3*
- *Fiche d'enregistrement*
- *Fiche d'appel nominative*



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

FICHE PROTOCOLE 1 TENUE REGISTRE

La tenue d'un registre nominatif recensant les personnes isolées et fragiles est une obligation incombant aux Maires.

L'inscription à ce registre doit résulter d'une démarche volontaire émanant de la personne concernée ou d'un tiers pour son compte, avec l'accord de la personne.

La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, d'une alerte canicule de niveau 3.

Personnes concernées par ce registre :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées, bénéficiant de l'AAH, de la PCH, de la carte mobilité inclusion, d'une RQTH, ou d'une pension d'invalidité servie par le régime de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

L'information de l'existence de ce registre se fera par tous moyens jugé opportuns.

- Publiquement : Page web de la ville de La Trinité, réseaux sociaux, panneaux à messages variables, affichages au sein des services publics, encart dans presse, parution dans magazine communal (...)
- Plus individuellement : Par les agents de la collectivité lors de contacts avec des personnes susceptibles de vouloir s'inscrire sur le registre. Bouche à oreille. Courriers suite à récupération de fichiers préexistants (bénéficiaires du SIVOM, ...). Lien avec corps médico-social de la commune (...).

L'inscription se fait de manière déclarative et aucune pièces justificatives ne sauraient être demandées.

Une fiche d'enregistrement sera complétée (Annexe 1) soit par la personne elle-même, soit par le tiers, soit par le service si l'inscription se fait par téléphone auprès du CCAS (04.93.27.64.42).

Le registre sera informatisé en format Excel et mis à jour des inscriptions et décès quotidiennement.

Toute personne ne souhaitant plus être inscrite sur ce registre pourra demander son retrait par simple courrier à l'adresse postale du CCAS : 19 Rue de l'Hôtel de Ville, 06340 La Trinité.



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

FICHE PROTOCOLE 2 PREPARATION DE L'ALERTE CANICULE

En préparation de la veille sanitaire débutant le 1^{er} juin de chaque année, le CCAS mettra en place, en collaboration avec les autres services de la collectivité, des actions afin de préparer un potentiel déclenchement d'une alerte vigilance orange.

- Avril :

Listing des lieux climatisés et rafraîchis communaux (lien avec services techniques).

Listing des points d'eau / fontaine de la commune (services techniques).

Listing des lieux ressources pouvant donner des informations concernant les conduites à tenir.

Commande de flyers et affiches auprès de l'INPES.

- Mai :

Distribution des flyers et affiches auprès des lieux ressources (services techniques).

Commande et livraison de packs d'eau aux lieux listés comme pouvant accueillir du public en cas d'alerte niveau 3 (services techniques).

Appel au recensement concernant le registre nominatif (cf fiche protocole 1) (Service communication).

Mise à jour du registre nominatif.

- Juin :

Mise en place du protocole communale.

Rappel des conduites à tenir par les aides à domicile aux bénéficiaires.

Rappel des conduites à tenir par tous support d'information.

Rappel de l'existence d'un registre et permanences téléphonique au CCAS pour inscription et conseils (service communication).

- Octobre :

Retours d'expériences des différentes Directions concernant la dernière saison estivale, et révision du protocole communal et des outils concourant à sa mise en place.



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

FICHE PROTOCOLE 3 DECLENCHEMENT DU PLAN CANICULE NIVEAU 3

Lors du déclenchement d'une alerte niveau 3 (alerte orange), le Préfet alerte les différents services présents sur le territoire concourant à la mise en œuvre du Plan Canicule.

Ainsi, dès réception de l'alerte, le CCAS envoie un mail au groupe d'envoi « *Personnel Communal* », afin de rappeler les conduites à tenir lors d'épisodes de fortes chaleurs (flyer scanné et envoyé).

Le CCAS envoie également un mail au groupe d'envoi « *Directeurs* » afin de rappeler que tout incidents, toutes demandes d'informations, inquiétudes, ..., reliés à l'épisode de canicule doit être remonté auprès du CCAS coordonnateur du Plan Canicule sur la commune, via le mail : ccas@villelt.fr ou auprès de la direction au mail aurore.perrissin@villelt.fr, qui aura pour mission de centraliser les informations et de répondre en donnant suite aux différentes demandes.

En cas d'alerte, tous les agents sur sites seront mobilisés afin de répondre aux exigences de la situation. Les Aides à Domicile rappelleront les conduites à tenir aux bénéficiaires vus lors de leurs vacances.

Le numéro d'information CANICULE INFO SERVICE devra être visible sur les PMV et autres supports de communication : 0 800 06 66 66

Ainsi, toutes les personnes enregistrées sur le registre nominatif seront contactées par les agents du CCAS ou par les bénévoles de la Fraternité. Lors de cet appel, un point précis sera fait avec appui de la fiche d'appel (annexe 2).

Durant cet appel les conduites à tenir seront énoncées et un questionnement autour de la situation immédiate de la personne sera fait.

En cas de non réponse d'une personne, les tiers seront automatiquement contactés, ainsi que les prestataires mentionnés sur la fiche (IDE, SAAD, Médecin...).

En cas de non réponse, et impossibilité de joindre un tiers, une équipe de la Police Municipale sera dépêchée afin de vérifier au domicile l'état de santé de la personne.

La répétition des appels se fera régulièrement tout au long de l'alerte canicule.

En cas d'alerte niveau 4 (rouge), les personnes les plus vulnérables devront être visitées par le CCAS (bénévole ou agent).

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20230711-DEL1_PROTOCCANN-DE

Chaque vendredi midi, le registre de recensement sera transmis par voie électronique à la Police Municipale (chantal.grisoni@villelt.fr ; demandes.pm@villelt.fr) qui mettra en place le protocole en cas de déclenchement de l'alerte durant le WE.

En cas de déclenchement du plan canicule niveau 3 en week-end, un retour d'informations sera fait dès le lundi matin par mail au CCAS : ccas@villelt.fr ET aurore.perrissin@villelt.fr

Durant l'alerte de niveau 3, les personnes rencontrées, ou en demandes d'aide ou signalées pourront être accompagnées ou orientées vers les points d'eau ou les lieux climatisés recevant du public.

En cas de besoin, le CCAS pourra solliciter la Direction Générale afin d'ouvrir les points climatisés (médiathèque les lundis, ...).

Chaque jour et avant 14h une remontée des tensions rencontrées devra être communiquée par mail à la préfecture des Alpes-Maritimes.

A la fin de la procédure, un point complet sera fait sur les incidents rencontrés, et ces derniers seront transmis à M. Le Maire, Mme L'Elue à la Santé et aux Solidarités et M. le DGS.

En fin d'épisode un mail sera envoyé à tous les services pour clôturer l'épisode.



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20230711-DEL1_PROTOCCANN-DE

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS / PROTOCOLE CANICULE
NOTICE D'INFORMATION et DEMANDE D'INSCRIPTION**

La ville de La Trinité invite les personnes âgées ou handicapées de la commune, ou leurs proches à s'inscrire sur le registre communal des personnes isolées. En cas d'alerte canicule, les services du CCAS pourront prendre de leurs nouvelles et intervenir si besoin.

Téléphone C.C.A.S : 04 93 27 64 42.

VOUS :

- Je suis âgé(e) de 65 ans et plus, isolé(e) et je réside à mon domicile.
 Je suis âgé(e) de 60 ans, reconnu(e) inapte au travail, isolé(e) et je réside à mon domicile.
 Je suis adulte handicapé(e), bénéficiaire d'un des avantages suivants : AAH, ACTP, carte d'invalidité servie au titre d'un régime de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et je réside à mon domicile.

Je désire être inscrit(e) sur le registre communal des personnes isolées pour bénéficier de rappels des gestes à tenir en cas d'alerte canicule, et/ou d'appels personnalisés.

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse :

..... 06340 LA TRINITE

Téléphone : **Courriel :**

SERVICES INTERVENANT A DOMICILE :

Médecin traitant :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Idé :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Aides à domicile :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Autres :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Cette demande est faite par :

La personne elle-même

Un tiers (Nom :))

Représentant légal

Date : .../.../

Signature :

Les informations recueillies sur ces formulaires sont collectées et conservées par le CCAS de La Trinité dans le cadre du dispositif Plan Canicule et ont vocation à permettre de contacter les personnes enregistrées ou leurs proches en cas d'urgence. Elles sont conservées à validité. La base juridique du traitement est le consentement. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à ccas@villeit.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Nom :

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230711-DEL1_PROTOCCANN-DE



<p>Date : Réponse rapide : OUI NON La personne est-elle alerte : OUI NON</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Votre habitation est-elle équipée pour lutter contre la chaleur : OUI NON• Avez-vous de la visite : OUI NON <p>Famille : Organisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissez-vous les gestes pour se protéger de la canicule : OUI NON <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Buvez de l'eau régulièrement et rester au frais✓ Evitez l'alcool✓ Manger en quantité suffisante✓ Fermer les volets et fenêtres le jour, en aérer la nuit✓ Mouillez-vous le corps✓ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches✓ Priorisez les sorties en fin de journée <p>Avez-vous des questions ?</p>	<p>Date : Réponse rapide : OUI NON La personne est-elle alerte : OUI NON</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Votre habitation est-elle équipée pour lutter contre la chaleur : OUI NON• Avez-vous de la visite : OUI NON <p>Famille : Organisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissez-vous les gestes pour se protéger de la canicule : OUI NON <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Buvez de l'eau régulièrement et rester au frais✓ Evitez l'alcool✓ Manger en quantité suffisante✓ Fermer les volets et fenêtres le jour, en aérer la nuit✓ Mouillez-vous le corps✓ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches✓ Priorisez les sorties en fin de journée <p>Avez-vous des questions ?</p>
<p>Date : Réponse rapide : OUI NON La personne est-elle alerte : OUI NON</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Votre habitation est-elle équipée pour lutter contre la chaleur : OUI NON• Avez-vous de la visite : OUI NON <p>Famille : Organisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissez-vous les gestes pour se protéger de la canicule : OUI NON <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Buvez de l'eau régulièrement et rester au frais✓ Evitez l'alcool✓ Manger en quantité suffisante✓ Fermer les volets et fenêtres le jour, en aérer la nuit✓ Mouillez-vous le corps✓ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches✓ Priorisez les sorties en fin de journée <p>Avez-vous des questions ?</p>	<p>Date : Réponse rapide : OUI NON La personne est-elle alerte : OUI NON</p> <p>Questions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Votre habitation est-elle équipée pour lutter contre la chaleur : OUI NON• Avez-vous de la visite : OUI NON <p>Famille : Organisme :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissez-vous les gestes pour se protéger de la canicule : OUI NON <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Buvez de l'eau régulièrement et rester au frais✓ Evitez l'alcool✓ Manger en quantité suffisante✓ Fermer les volets et fenêtres le jour, en aérer la nuit✓ Mouillez-vous le corps✓ Donnez et prenez des nouvelles de vos proches✓ Priorisez les sorties en fin de journée <p>Avez-vous des questions ? Avez-vous des questions ?</p>